

ASCPB. AECB

Nous faisons appel à des mamans ou à des personnes qui souhaiteraient aider à la fabrication des costumes pour le gala de danse de fin juin 2014.

L'atelier « Café à Idées » de l'ASCPB s'est porté volontaire mais elles auraient besoin de petites mains supplémentaires.

Si vous avez un peu de temps à leur offrir, venez rejoindre l'équipe de Marie.Jo

Damarey dans une ambiance amicale et chaleureuse.

Merci d'avance !

Vous pouvez appeler au : 02.35.33.33.65

G. ANDRÉ et D. DODELIN

ASCPB

Le vendredi 28 mars 2014 à 20h30, Salle des Loisirs de Bosc le Hard.

L'Association Socio-Culturelle en partenariat avec l'Association « Les enfants du monde » proposent une soirée cinéma-débat en présence des réalisateurs sur le thème :

« Dans les terres noires d'Ukraine »

(Film réalisé par Jacques et Nadine Damien)

Le film retrace la vie quotidienne d'une Ukrainienne retraitée, Kapitoline, dans l'un des villages où ont été relogées les familles évacuées de la zone contaminée par Tchernobyl. Ce n'est pas la misère, mais mieux vaut être en bonne santé pour subsister. Aussi, Kapitoline essaie d'arrondir ses fins de mois grâce à un artisanat peu commun : la décoration d'œufs véritables de poule ou d'oie. Elle y trouve une force spirituelle unique qui lui fait dire : « Ah, comme la vie est magnifique, tout de même ! ».

Participation libre et vente d'artisanat du monde au profit de crèches et d'orphelinats d'Haïti et de République Démocratique du Congo.

Pour tous renseignements : 02.35.33.33.65



Lettre municipale
d'information de
Bosc Le Hard
N° 115

MARS 2014

LA FOIRE À TOUT DU 1^{ER} MAI

Les habitants du bourg et commerçants désireux de faire la foire à tout, **devant chez eux** peuvent réserver le **MARDI 15 avril 2014 à partir de 9 h 00**. Attention : Passé cette date nous ne pourrons plus vous assurer du libre choix de votre emplacement.

Ouverture des réservations :

Jeudi 17, vendredi 18, mardi 22, jeudi 24, mardi 29 AVRIL 2014 de 9h00 à 11h45 et 14h00 à 17h.

Les inscriptions pour la foire à tout sont faites uniquement sur réservation en mairie.

Toutes les documentations sont disponibles sur le site : <http://www.bosclehard.eu>

Emplacement de la foire à tout : Le Bourg ; Place des Halles ; Rue du Grand Tendos.

Les organisateurs recherchent des volontaires pour tenir les barrières aux ronds-points, pendant **une heure** entre 9h et 18h. Merci de vous faire connaître en Mairie.

Règlement - 1^{er} mai 2014

- Tarif: **2,50** Euros le mètre linéaire.

- Un registre sera tenu par les placiers, les exposants devront à l'inscription, donner leurs coordonnées et une pièce d'identité.

Le règlement et le dossier d'inscription sont visibles sur le site www.mairiedebosclehard.eu

Merci de ne pas stationner dans le bourg à partir du MERCREDI 30 avril

Mars

16 Enfants de Maupassant, Loto

28 Soirée débat sur l'Ukraine

23 et 30 Élections Municipales

Avril

06 Anciens Élèves, Repas

12 Soirée Modélisme

18 AECB, Concert de Printemps, élèves et professeurs

21 Enfants de Maupassant, Chasse aux œufs

Mai

1 Foire à Tout, Fête foraine, CBB,
Concours de Pétanque

8 Anciens Combattants, Commémoration

9 au 11 ASCPB, Exposition de peintures

14 ASCPB, Sortie Bocasse

17 et 18 Anciens Élèves, Salon Arts et différences

24 Spectacle école

25 Enfants de Maupassant, Opération viennoiserie

25 Élections Européennes

30 et 31 Comité de Jumelage, 25 ans

HORAIRES D'HIVER DES DÉCHETTERIES DU 2 NOVEMBRE AU 30 AVRIL 02/35/83/21/24

	BOSC LE HARD	LES GRANDES VENTES
Lundi 14h-17h	OUVERT	
Mardi 14h-17h		OUVERT
Mercredi 14h-17h	OUVERT	
Jeudi 14h-17h		OUVERT
Vendredi 14h-17h		
Samedi 9h-12h/14h-17h	OUVERT	OUVERT

HORAIRES D'ÉTÉ DES DÉCHETTERIES DU 2 MAI AU 31 OCTOBRE 02/35/83/21/24

	BOSC LE HARD	LES GRANDES VENTES
Lundi 14h-17h	OUVERT	
Mardi 14h-17h		OUVERT
Mercredi 14h-17h	OUVERT	
Jeudi 14h-17h		OUVERT
Vendredi 14h-18h	OUVERT	OUVERT
Samedi 9h-12h/14h-18h	OUVERT	OUVERT



Vacances scolaires
de printemps :
du 18 avril au 4
mai 2014

Objets perdus :
Nous avons en
mairie des clés
de voitures,
de maison, des
écharpes, sacs
de sports...
pensez à venir
regarder....

Le Mot du Maire

Ce numéro de notre bulletin mensuel est essentiellement lié aux modalités des élections municipales à venir .

En effet, les modalités ayant beaucoup changé pour les communes de plus de 1000 habitants et nous sommes dans ce cas, il m'a paru nécessaire de vous rappeler les règles .

C'est la dernière fois que je vous adresse ce mot en tant que Maire ;

Je me permettrai de vous redire que j'ai eu beaucoup de plaisir à consacrer une partie de mon temps au service de la commune.

J'espère avoir répondu le mieux possible aux attentes des uns et des autres.

Le Bolhard est un beau village avec un dynamisme que beaucoup nous envie et c'est un honneur de pouvoir participer à son avenir.

Je conserverai un excellent souvenir de cette riche expérience et je souhaite bonne réussite à mes successeurs.

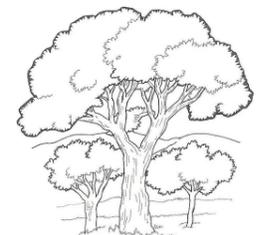
Bien amicalement

Chantal BIVILLE

Vente de bois :

Faire offre pour environ 8 stères de bois non débité.

**Pour tout renseignement, prendre contact avec le secrétariat,
avant le 15 mars 2014.**



Attention Nouvelle adresse du site : www.mairiedebosclehard.eu

ÉLECTIONS

Horaires d'ouverture du bureau

8h00 à 18h00

Salle des Mariages

Mairie de Bosc le Hard

23 et 30

mars 2014

Quelles sont les pièces qui peuvent être admises pour contrôler l'identité des électeurs ?
La présentation est **obligatoire** pour pouvoir voter

L'Article R60 nouveau du Code électoral dispose clairement, que, en même temps que la carte électorale ou l'attestation en tenant lieu, les électeurs doivent présenter **une pièce d'identité pour être admis à voter.**

La liste des pièces admises est, au terme d'un arrêté du 12 décembre 2013 :

(NORINTA 1329288A)

- Carte nationale d'identité
- Ou - Passeport
- Ou - Carte d'identité d' élu local **avec photographie**, délivrée par le représentant de l'Etat
- Ou - Carte d'identité de parlementaire **avec photographie**, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Ou - Carte vitale **avec photographie**
- Ou - Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore
- Ou - Carte d'invalidité civile ou militaire **avec photographie**
- Ou - Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat **avec photographie**
- Ou - Carte d'identité ou carte de circulation avec **photographie**, délivrée par les autorités militaires
- Ou - Carte de famille nombreuse **avec photographie** délivrée par la Société nationale des chemins de fer
- Ou - Permis de conduire
- Ou - Permis de chasser **avec photographie**, délivré par le représentant de l'Etat;
- Ou - Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ;
- Ou - Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.

La carte d'identité et le passeport peuvent être périmés.

MUNICIPALES

Les élections municipales à Bosc le Hard commune de plus de 1000 habitants,

Changement pour 2014

Le Conseil Municipal sera désigné grâce à un scrutin de liste à deux tours avec représentation proportionnelle.

AVANT L'ÉLECTION

Les candidats se présentent en listes complètes. Les candidats sont classés à l'intérieur de la liste.

(Afin de respecter, la parité, la liste comporte alternativement un homme et une femme.)

● Pour le 1^{er} tour de l'élection

L'électeur choisit une des listes **SANS LA MODIFIER ET SANS BARRER**

Pour l'emporter au 1^{er} tour, une liste doit obtenir la majorité absolue des voix. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue des voix, on doit procéder à un second tour.

● Pour le 2^{ème} tour de l'élection—(SI NÉCESSITÉ)

Ne peuvent accéder au second tour que les listes qui auront remporté au moins 10% des suffrages. Les candidats dont la liste à remporté au moins 5% des suffrages peuvent demander à figurer sur une autre liste.

Pour le second tour, les règles sont les mêmes qu'au 1^{er} tour.

● Après l'élection

La moitié des sièges au Conseil Municipal est attribuée à la liste vainqueur.

Le reste des sièges est attribué aux listes qui ont obtenu plus de 5 % des voix proportionnellement au nombre de voix obtenues.

● Si une seule liste est présente, elle aura l'attribution de tous les sièges dès le 1^{er} tour.

Pour l'élection des Conseillers Communautaires

Lors de ce scrutin, les électeurs désigneront à l'aide du même bulletin de vote, le Conseil Municipal et les représentants de la commune au Conseil Communautaire.

Les noms des candidats de la commune aux postes de Conseillers Communautaires figurent sur la liste des candidats aux élections municipales.